

# BIEN VIEILLIR SUR NOTRE TERRITOIRE

La Communauté de Communes a signé la charte "Bien vieillir en Val d'Oise" le 13 novembre 2023.

**La population senior connaît en France de profonds bouleversements :** Le nombre de seniors de plus de 60 ans ne cesse de croître : de 12,5 millions en l'an 2000, il passera à 17 millions en 2040.

L'espérance de vie s'accroît également, elle est passée pour les hommes de 73 ans en 1997 à plus de 78 ans en 2013 et pour les femmes de 81 ans à plus de 85 ans.

Le Val d'Oise est proche de cette moyenne. En 2040, selon le scénario central d'évolution, elle serait de 83,1 ans pour les hommes et de 88,8 ans pour les femmes.

**Personnes handicapées vieillissantes :** Dans le Val d'Oise on compte, sur les 92 581 droits ouverts MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), 41 262 dossiers de personnes de 60 ans et plus, représentant 44,4% des dossiers, dont 19 768 dossiers de personnes âgées de plus de 75 ans, soit 21,2%.

Le temps passé en retraite s'est aussi allongé, cette évolution a pour corollaire des attentes grandissantes des seniors pour être mieux accompagnés tant dans leur vie quotidienne que dans leurs rapports aux autres citoyens.

Cette Charte "Bien vieillir en Val d'Oise" a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.

Notre Communauté de Communes signataire a la possibilité d'appliquer tout ou partie des dispositions présentées ci-dessous par les moyens qu'elle juge utiles, selon les priorités qu'elle se donne et suivant les compétences qui lui sont attribuées.

## 1/ LA PARTICIPATION CITOYENNE

- Établir un partenariat avec les associations représentatives des retraités, des personnes âgées, des personnes handicapées vieillissantes, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et le Département du Val d'Oise pour trouver des réponses adaptées aux problèmes rencontrés par ces personnes.

- Favoriser la création et le fonctionnement d'un "Conseil des Sages" pour impliquer des aînés dans la vie citoyenne et les associer à l'élaboration des politiques, des programmes et des plans d'actions les concernant.

## 2/ L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

- Sensibiliser la population aux différents problèmes rencontrés par les personnes âgées, les personnes handicapées vieillissantes et retraités pour favoriser leur intégration dans la vie de la commune ou du regroupement de communes et leur permettre de demeurer des citoyens à part entière.

- Sensibiliser les personnels communaux et intercommunaux aux caractéristiques de l'action auprès des seniors.  
- Assurer la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie et à l'accès aux droits des personnes âgées et des retraités par voie d'articles dans le bulletin municipal ou intercommunal, affichage, site internet ou tout autre support adapté.

- Établir une liaison entre le site internet de la CSC1 et les sites du Département du Val d'Oise dédiés aux seniors ([www.seniors.valdoise.fr](http://www.seniors.valdoise.fr)) et aux personnes handicapées ([www.mdph.valdoise.fr](http://www.mdph.valdoise.fr)).

- Adapter les publications à destination des seniors en augmentant la taille des caractères et mettre à disposition un "mode loupe" sur les sites internet de la commune ou de l'intercommunalité.



## 3/ LA MOBILITÉ ET LE TRANSPORT

- Aménager l'espace public communal ou intercommunal (voiries, cheminements, éclairages, trottoirs, rampes d'appui dans les montées, toilettes publiques...) afin d'assurer la libre circulation en toute sécurité et avec confort.

- Promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords.

- Favoriser l'instauration d'un mode de transport spécifique en complément du réseau des transports en commun (exemples : navettes, covoiturage...)

- Installer le nombre de bancs nécessaires dans les zones commerçantes et sur les différents trajets pédestres pour permettre aux personnes âgées d'effectuer les pauses indispensables.

## 4/ LA SÉCURITÉ ET LA VIE QUOTIDIENNE

- Faciliter l'information et l'accès, pour les personnes âgées, aux services de prestations à domicile.

- Encourager toute action bénévole des habitants.

- Prévenir toutes arnaques et demandes frauduleuses (téléphonique, informatique et ou démarches à domicile).

- Sensibiliser à la sécurité routière.

## 5/ LA VIE SOCIALE

- Soutenir les associations d'animation de la vie locale qui accueillent et accompagnent les seniors.

- Agir sur l'isolement : impulser et soutenir les initiatives des associations visant à rompre l'isolement; prévoir des invitations personnelles aux activités; mettre en œuvre des groupes de paroles.

- Favoriser les échanges intergénérationnels et encourager les seniors à transmettre leur savoir faire.

- Encourager les actions d'aide à l'apprentissage des outils informatiques.

- Favoriser l'accès à des activités culturelles et sportives encadrées et adaptées aux personnes âgées (réduction, réservations prioritaires, etc.).

- Encourager l'intégration sociale par l'utilisation partagée d'infrastructures polyvalentes.

## 6/ LA CULTURE ET LA FORMATION

- Faire connaître les offres existantes des universités du 3ème âge dans le Département et en Ile-de-France.

- Informer des différentes possibilités de parcours culturels et les aider dans leurs démarches pour en bénéficier.

- Organiser ou favoriser l'organisation de conférences thématiques.

## 7/ L'HABITAT

- Orienter les seniors vers des structures qualifiées et fiables permettant un diagnostic pour l'adaptation des logements.

- Collaborer avec les bailleurs sociaux pour accompagner la mobilité résidentielle et flécher les logements adaptés.

